

# TARIFICATION WALLONIE

## TRANSPORT NON URGENT

à partir du 01/01/2026

TARIFS*	AMBULANCES	TPMR***
Forfait de prise en charge (y compris les 10 premiers km)	82,19 € (**)	39,02 €
A partir du 11 <sup>e</sup> km	5,18 € / Km	2,75 € / Km
A partir du 201 <sup>e</sup> km	3,63 € / Km	1,92 € / Km
Frais d'attente par 1/2h au-delà de 30mn	57,52 €	27,49 €
Forfait oxygène	16,03 €	

\*Tarification hors intervention mutuelle

\*\*maximum autorisé par l'AVIQ

\*\*\*TPMR – Transport de personnes à mobilité réduite

Les kilomètres sont calculés d'après les informations de Google Maps, en prenant l'option la plus rapide

Le kilométrage facturé est égal au km de la **prise en charge du patient (km parcourus avec le patient à bord) multiplié par 2**

*Exemple : 15 km entre mon domicile et l'hôpital*

*Soit 15 x 2 = 30 km – Forfait de base de 10 km = 20 km , soit*

*72.68€ (Forfait avec 10km) + 20km x 5.18 € =176.28€*

### Conditions de transport particulières

- Les **trajets aller-retour avec attente sur place = 1 trajet + facturation du délai d'attente**  
Si 2 trajets : **1 aller et 1 retour = 2 trajets**
- Le **temps d'attente est applicable/facturable dans le cadre d'un transport aller-retour avec attente du véhicule et personnel sur place OU** lorsqu'il s'agit d'un **trajet simple pour lequel le temps de prise en charge ou de dépôt du patient est supérieur** au temps ordinairement nécessaire à la réalisation de l'opération (ex : les documents du patient ne sont pas prêts, ou le chauffeur doit attendre que le patient soit pris en charge à l'endroit où il doit être admis, etc.)
- **Tout déplacement inutile non imputable à la Croix-Rouge est facturé au patient.** Dans le cas où l'erreur est imputable à l'hôpital/l'institution donneuse d'ordre, c'est le patient qui doit faire la demande de remboursement à l'institution/hôpital donneur d'ordre de la mission.
- Les dimanches, jours fériés et nuits (20h - 6h), **un surplus de 20% est appliqué.**

